



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° 901-16

AVIS est donné par le soussigné que le règlement n° 901-16 intitulé : *Règlement modifiant le règlement de zonage n° 901 de manière à modifier l'annexe B « grille des usages et des normes » par le remplacement du chiffre « 7,6 » par « 7,4 » dans la section « Marges » à la ligne « arrière minimale (m) » à l'intérieur de la zone H-326* a été adopté par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 10 avril 2018 et qu'il est entré en vigueur le 4 juin 2018, soit à la date de délivrance du certificat de conformité par la MRC de Roussillon.

Ce règlement est déposé au bureau du greffe à l'hôtel de ville, au 50, rue Sainte-Thérèse, Delson, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau.

Donné à Delson, ce 13 juin 2018.

Antoine Banville
Directeur du Service des affaires juridiques et greffier